

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communauté de Communes



Communauté de Communes
Serre-Ponçon Val d'Avance
Mercredi 29 novembre 2017

LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES RÉCUPÈRENT VOS VIEUX MEUBLES



Vous souhaitez vous débarrasser de vos vieux meubles ? Déposez les en déchèteries.

Où puis-je les déposer ?

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries, sur les communes d'Avançon et de Théus, qui accueillent l'ensemble des usagers des 16 communes du territoire (Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Bréziers, Espinasses, Montgardin, Piégut, Rambaud, Remollon, Rochebrune, La Rochette, Rousset, Saint-Etienne-le-Laus, Théus, Valserrès et Venterol). Les déchèteries sont équipées de bennes dédiées à la collecte du mobilier.

Les habitants de la commune de Bellaffaire peuvent se rendre à la déchèterie de Théus et ceux de Chorges à celle d'Avançon. Pour accéder aux déchèteries, l'ensemble des usagers doit être muni d'une vignette d'accès.

Quels déchets peuvent être jetés dans ces bennes ?

Uniquement les déchets d'ameublement sont autorisés (**quelle que soit leur matière : bois, plastique, acier...**) tels que : les chaises, les fauteuils et sièges, la literie, les matelas, les meubles de cuisine ou de jardin, le mobilier de rangement ou encore les tables. Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas acceptés (tapis, parasols, portes...).

Partenariat avec Éco-mobilier

Pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), l'intercommunalité fait appel à l'organisme Eco-mobilier. Cet organisme collecte près de 125 000 tonnes de mobilier usagé. La moitié de ces déchets est réutilisée pour la fabrication d'éléments d'ameublement neufs (étagères, chaises...), l'autre moitié sert à la fabrication de différents matériaux (panneaux isolants, tuyaux, combustible...).

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

En 2016, ce sont plus de 85 tonnes de meubles usagés qui ont été collectées sur le territoire Serre-Ponçon Val d'Avance. Cela a permis à la collectivité d'économiser près de 20 000 € de dépenses pour le traitement de ces déchets. Et ce sont déjà plus de 95 tonnes qui ont été récoltées au 1er semestre 2017 !

Pour plus d'informations sur le traitement des déchets mobiliers ou sur les vignettes d'accès, rendez-vous dans la rubrique «Environnement» sur le site www.cc-serreponconvaldavance.com !



Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance :
33, rue de la Lauzière
05230 LA BÂTIE-NEUVE
Tél : 04 92 50 20 50
secretariat@ccspva.com

www.cc-serreponconvaldavance.com